













ROCHEPAULE le 25 février 2020

14^{-ème} TRIAL CLASSIC DE ROCHEPAULE

Sommaire

	Nombre de page
Lettre de demande	2 pages
Document CERFA 15847*01	3 pages
Règlement du 14 ^{-ème} TRIAL CLASSIC DE ROCHEPAULE	4 pages
Plan du parcours	5 pages
Fonctionnement du Trial Classic	2 pages
Demande d'autorisation du Maire des communes traversées	4 pages
Autorisation propriétaire 1 page par propriétaire	1 page
Lettre d'information au S D I S	1 page
Assistance médicale	1 page
Incidences NATURA 2000	6 pages
Lettre information UFOLEP	1 page
Engagement	1page
Horaires prévisionnels	1 page
Assurance (encours)	1 page
Extincteurs (commande)	1 page
Attestation service d'ordre	1 page















ROCHEPAULE le 25 février 2020

PREFECTURE DE L'ARDECHE Sous-préfecture de TOURNON sur RHONE BP 62 07 301 TOURNON cedex

A l'attention de madame Priscille COSTE

Madame,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le dossier relatif au 1 4^{-ème} Trial de ROCHEPAULE que nous projetons d'organiser les 6 et 7 juin 2020, lieu de départ et d'arrivée le Centre Tout Terrain de ROCHEPAULE.

Nous restons à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Madame nos respectueuses salutations.











Président : M



Jean Maurice EYRAUD

MOTO CLUB DE ROCHEPAULE

14 -ème TRIAL CLASSIC DE ROCHEPAULE

6 et 7 juin 2020

TRIAL NON - STOP

Règlement Particulier

Article 1 - ORGANISATION

Le MOTO CLUB de ROCHEPAULE organise les 6 et 7 juin 2020 le 14 -ème Trial CLASSIC de ROCHEPAULE Cette épreuve sera ouverte à tout titulaire d'une licence UFOLEP annuelle 2019/2020 ou une licence une manifestation UFOLEP.

Cette année notre Trial est au calendrier de deux organisations (tous nos remerciements à celles-ci) AFATA-CHETRA & CHETRIM. Une seule journée comptera pour le classement de ces organisations le samedi 1 juin. Ou le dimanche pour le concurrent inscrit que pour cette journée.

Comme cela aucun concurrent ne reconnaîtra le parcours.

Seule l'âge de la moto donnera droit à un bonus ou malus :

Définition de l'âge de la moto pour le BONUS / MALUS date de la première immatriculation indiquée sur la carte grise.

Le parcours de 40 km utilisé dans le même sens les deux jours. Pour deux belles boucles dans les monts LIGNON/VIVARAIS

Article 2 - ENGAGEMENTS

Les engagements sont à récupérer sur le site du club : https://www.motoclubrochepaule.com Les engagements 250 maximum seront reçus par le **trésorier** monsieur **ERIC BUNEL**

Avant le 28 mai 14 rue de l'Egalité 69230 SAINT GENIS LAVAL

Après le 28 mai Centre Tout Terrain BERGERON 07 320 ROCHEPAULE

Tél mobile : 06 81 61 04 22 mail : eric.bunel@wanadoo.fr

- Les engagements sont pour les deux jours de 80 € pris avant le 30 mai 2020 l'engagement le jour de l'épreuve est de 90 €.
- Possibilité de ne rouler qu'une journée au choix à 40€ pris avant le 30 mai 2020 l'engagement le jour de l'épreuve est de 50€.
- Les concurrents qui seront accompagnés d'un commissaire de zone pour les deux jours seront remboursés de 100 % de l'engagement ou de 50% pour une seule journée de commissaire prévenir impérativement JESSICA EYRAUD par mail jessica.eyraud@hotmail.fr.
- Possibilité d'avoir une licence une manifestation UFOLEP pour 60€ en plus de l'engagement (minoré à 50€).

Attention le CASM et certificat médical sont obligatoires. Inscription et demande de licence uniquement sur le site internet dédié de l'UFOLEP. Impérativement 4 jours avant la date du 3 juin 2020 (attention les licenciés UFOLEP 2018/2019 ne peuvent pas bénéficier de cette licence).

https://inscriptions.ufolep.org/14eme-trial-classic-de-rochepaule-2020/













Article 3 - PARCOURS

- Parcours de 40 kilomètres sur deux boucles comportant 16 zones.
- Quatre niveaux de zones tracés dans l'esprit de l'époque ou la technique de passage est privilégié à la prise de risque.
- Il est rappelé aux pilotes qu'ils doivent suivre absolument le parcours fléché sous peine de mise hors course et respecter les ordres des commissaires.

Article 4 - TEMPS IMPARTI: 7 heures

Ce temps peut être modifié suivant le déroulement de la course ou les conditions atmosphériques.

Article 5 - CATEGORIES

Catégories, Jaune, Verte, Bleue et Rouge (la couleur des flèches en zone).

- JAUNE : Gentlemen ou Promotion/ Randonneur → Zone facile

VERTE : Master ou Régional/Critérium
 BLEUE : Experts ou National /Régional
 → Zone moyenne
 → Zone plus technique

- ROUGE: Inter → Zone très technique

Au niveau des zones du championnat d'Europe il y a 10 ans !

• Bonus/Malus (appliqués uniquement pour la Rochepaule Classic et non pour les challenges AFATA, STAT et CHETRA qui ont leur propre calcul)

Un Bonus ou Malus est appliqué selon l'âge de la moto sur le total des points de la journée (date de la première immatriculation indiquée sur la carte grise).

- Pré 65 → 0,5 (moto construite avant 1965) – total des points multipliés par 0,5

- Pré 80 → 1 (moto construite entre 1966 et 1980) – total des points X 1

- Post 80 bi amortisseurs → 1,5 (moto construite après 1980) – total des points X 1,5

- Post 80 modernes → 1,8 (moto mono-amortisseur) – total des points X 1,8

Article 6 – ADMINISTRATION et CONTROLES

- De 16 heures à 20 heures au Centre Tout Terrain de ROCHEPAULE le vendredi 05 juin 2020
- De 8 heures à 10 heures au Centre Tout Terrain de ROCHEPAULE le 6 juin et le 7 juin 2020
- Permis /licence UFOLEP et assurance de la moto à présenter au contrôle.
- Un contrôle technique sera effectué suivant les obligations notées sur le règlement.
 - Coupe circuit ou décompresseur obligatoire
 - Embouts de guidon protégés
 - Leviers à boules
 - Carters de chaines et protection couronne arrière (dent de requin)
 - Repose pieds repliable
 - Mousse de guidon
 - Le niveau sonore est de 94 décibels maximums













- o Présence de l'éclairage sur le véhicule fixe est conseillée
- Le port d'une protection dorsale est conseillé
- Le port d'un casque homologué ECE 2205, d'un pantalon en tissus renforcé et vêtements manches longues, de bottes et de gants adaptés seront obligatoires.

Article7 - DEPARTS

- Seront donnés à partir de 9 heures et ce à raison d'un départ toutes les minutes.
- Dernier départ à 12 heures (heure limite).
- Tout concurrent partant après l'heure limite sera considéré comme parti à cette heure limite.
- Les contrôles de départ et d'arrivée seront installés au Centre Tout Terrain de ROCHEPAULE.

Article8 – MESURES EXCEPTIONNELLES

En fonction des impondérables, le directeur de course peut être amené à modifier le parcours et le déroulement de l'épreuve.

Article9 – EQUIPEMENT DU CONDUCTEUR ET DES MACHINES

- Le port du casque, des bottes et des équipements de sécurité est obligatoire.
- Ouvert aux machines de TRIAL de : 50 cc le BSR est demandé et de 80 cc à plus de 125 cc permis A obligatoire.
- Les pneus de CROSS ou ENDURO sont interdits
- Le silencieux d'échappement est obligatoire suivant l'indice DBA règlementaire (94 dB maxi).

Article10 – CRAVATES DE CONTROLE ET PENALISATIONS

- Les concurrents seront porteurs d'une cravate de contrôle qui devra être pointée par un des commissaires de zone à chaque zone.
- Le non pointage à un contrôle sera pénalisé de 20 points.
- Les pénalisations seront sanctionnées suivant le règlement du trial non-stop.

Pénalités :

- Si le pilote ne fait aucune faute il a 0 point de pénalité
- S'il pose 1 pied il a 1 point de pénalité
- S'il pose 2 fois le pied il a 2 points de pénalité
- S'il pose 3 fois ou plus le pied il a 3 points de pénalité
- S'il fait un échec il a 5 points de pénalité

Définition des pénalités

Le trial non - stop est la règle en matière de trial « à l'ancienne »

Chaque concurrent est considéré comme entré ou sorti dès que l'axe de la roue avant de la machine a dépassé le panneau indiquant le début ou la fin de la zone.

Les pilotes de chaque catégorie doivent franchir exclusivement les portes formées par les flèches qui leur sont réservées. Il est interdit de franchir dans un sens ou dans l'autre une porte formée par les flèches d'une autre catégorie.

Pied à terre ou appui

- Tout appui d'une partie du corps du pilote ou d'une partie de la moto à l'exception des pneus, repose pieds ou sabot.

Echec













- A modifié la zone lors de la reconnaissance avec les mains.
- Déplacement de la roue AV ou de la roue AR à l'arrêt avec les pieds sur les reposes pieds.
- Recul de la moto avec ou sans pied à terre.
- Arrêt de progression avec les pieds sur les reposes pieds ou avec un pied à terre (Règle « COUTARD » le temps de prononcer à haute voix et lentement ARRET DE PROGRESSION).
- Chute.
- Guidon touchant le sol. Avoir les deux pieds du même côté de la moto ou derrière l'axe de la roue arrière de la moto lorsque celle-ci est cabrée.
- Arrêt du moteur avec tout appui du pilote ou de la moto autre que les pneus,
- Aide extérieure sur le pilote ou la moto.
- Le pilote qui, avec sa machine ou une partie de son corps, modifie ou détruit la position d'un support de signalisation ou d'une flèche qui nécessite l'intervention du commissaire pour les remettre en l'état ou dans leur position initiale.
- La roue ou la machine passe au-dessus d'une signalisation ou d'un support de signalisation de sa catégorie avant que l'axe de la roue avant ait franchi le signal de fin de section.
- Traverser une délimitation avec n'importe quelle roue.
- Franchir les limites latérales d'une zone (rouler de l'autre côté du ruban).
- Passer du mauvais côté d'une marque de délimitation.
- Passer dans un sens ou dans l'autre une porte fermée par les flèches d'une autre catégorie.
- Assistant qui pousse ou tire le ruban pour faire gagner de la place au pilote.
- Effectuer une boucle à l'intérieur de la zone.
- Refuser de franchir une zone

Article11 – CLASSEMENT, RESULTATS et RECLAMATIONS

- Le classement général sera effectué suivant le règlement et catégories Jaune, Verte, Bleue, Rouge.
- Pour cette édition un classement spécial par catégorie pour les marques Espagnoles.
- La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu sur place, le soir du 7 juin 2020 vers
 17h00
- Un classement Spécifique AFATA / CHETRA &CHETRIM est prévu sur une seule journée → le samedi ou le dimanche si le concurrent ne participe pas le samedi.
 Il tiendra compte du règlement de chaque organisation.

Article12 - OFFICIEL DE L'EPREUVE

Directeur de Course : Eric BUNEL ODT 290485
Commissaire Technique : Bernard CHAGNEUX OCS 290486
Arbitre sportif : Jean Maurice EYRAUD OT 128974
Commissaires de zone : Olivier PERNEY ODT 19096
Daniel MAZABRARD en cours

Article13 –

- Le parcours de liaisons empruntant des parties routières les motos et pilotes seront en règle avec la législation (permis, assurance, carte grise, éclairage conseillé et plaques d'immatriculation).
- Un tapis de sol est installé lors du remplissage des motos ou intervention mécanique les huiles usagées seront versées dans le bidon prévu à cet effet indiqué sur le terrain.

Article14 – ASSURANCE













Elle est souscrite par les organisateurs auprès d'ALLIANZ par l'APAC.

Elle est conforme au décret 2006-554 du 16 mai 2006 et l'ordonnance 2006-596 du 23 mai 2006. Et aux articles L331-10, R331-30, A331-18 et A331-32 du code du sport.

Le président du MOTO CLUB de ROCHEPAULE

Jean Maurice EYRAUD



Jean Maurice EYRAUD – **Président**

mail: motoclubrochepaule@orange.fr

14° Trial Classic de ROCHEPAULE Repérage des Zones points GPS

Lieu ou N° zone	Nom	Latitude	Longitude
Bergeron	Centre Tout Terrain	45.096 286°	4.437 422°
Rochepaule	Village	45.077 294°	4.455 48°
Lafarre	Village	45.081 417°	4.513 359°
Saint André en Vivarais	Village	45.118 65°	4.408 27°
Départ	Bergeron	45.090 260°	4.433 284°
Le Grand Carrefour	Zone 1	45.103398°	4.459 907°
La Croix de Fay	Zone 2	45.103398°	4.459 907°
Chez Jean Jacques	Zone 3	45.060 189°	4.485 370°
Les Gouillats	Zone 4	45.076 397°	4.488 084°
Rochepaule	Zone 5	45.077 294°	4.455 48°
La Ratte	Zone6	45.079 794°	4.508 790°
Les Maisonettes	Zone 7	45.076 397°	4.488 084°
Reservoir Andre	Zone 8	45.060 189°	4.485 370°
Joulant	Zone 9	45.061 302°	4.459 907°
Chez Lucien	Zone 10	45.090 260°	4.433 284°
Rocher Gilbert	Zone 11	45.102 559°	4.436 580°
Sous la Cathédrale	Zone 12	45. 109 409°	4.442 740°
La Garneyre	Zone 13	45.108.409°	4.440 840°
Rocher Baudinet	Zone 14	45.118 65°	4.408 27°
Rocher Daniel	Zone 15	45. 108 409°	4.440 840°
Bergeron arrivée	Zone 16	45.096 286°	4.437 422°















Jean Maurice EYRAUD - Président

mail: motoclubrochepaule@orange.fr

Modalité du fonctionnement et prévention de notre manifestation :

14 -ème Trial CLASSIC de ROCHEPAULE

Notre manifestation à trois officiels déclarés en préfecture voir ci-dessous.

Les concurrents doivent passer un contrôle administratif avec vérification de la licence UFOLEP de l'année en cours. Ensuite un contrôle technique du véhicule est prévu et de l'équipement du pilote.

Le départ du trial n'est donné par le directeur de course que si toutes les conditions de l'arrêté préfectoral sont respectées.

Lors du départ un carton de pointage est donner à chaque concurrent avec son numéro et sa catégorie ce carton nous est rendu à la fin du trial.

Notre parcours de trial compte 16 zones répartie sur deux boucles la première compte 11 zones et la seconde 5 zones ou deux commissaires sont présents pour le contrôles des pénalités et pointer le carton de pointage.

Pour les commissaires de zones et signaleurs aux bords des routes et parkings nous n'avons pas encore finalisés la liste. Car un commissaire de zone de 1 à 5 peut-être commissaire sur les zones 12 à 15 de la deuxième boucle.

Un des commissaires de la zone 16 est prévu pour faire respecter les emplacements des véhicules des concurrents et visiteurs sur les parkings balisés premier concurrents à cette zone prévu vers 13h00 donc concurrents arrivés et placés ainsi que le contingent le plus important de spectateurs.

Un signaleur est prévu à la traversée de la D 314 qui lors du passage de la fermeture de la première boucle rejoindra la zone où il peut être commissaire sur la zone du deuxième parcours.

Un signaleur est prévu à la traversée de la D 214 qui seras traverse a deux endroits diffèrent (traversé 1 et 2 voir plan) qui lors du passage de la fermeture de la première boucle rejoindra le centre Tout Terrain.

Pour les zones 1 à 5 les commissaires prévus pour une zone de la deuxième boucle ne quittent le poste que lors de la fermeture de cette boucle.

A la fin de la première boucle les concurrents déposent le carton de pointage à la fin des deux boucles.













OFFICIELS DE L'EPREUVE

Directeur de Course N° licence FFM : Eric BUNEL 290485

Commissaire Technique : Bernard CHAGNEUX
Arbitre sportif : Jean Maurice EYRAUD N° licence FFM 290486 N° licence FFM Jean Maurice EYRAUD 128974

TABLEAU DES FONCTIONS DES BENEVOLES POUR LE 14 - È TRIAL CLASSIC de ROCHEPAULE

Fonction	Tâche lors de la manifestation
Directeur de Course	S'assure que tout le dispositif, suivant l'agrément de la préfecture, est bien respecté. Il donne les consignes de sécurité aux concurrents et commissaires avant l'épreuve. Il donne le départ de la manifestation et est le seul à pouvoir arrêter la course.
Commissaire Technique	Il s'assure lors du contrôle que le pilote à bien l'équipement demandé, que le véhicule est bien assuré et que la carte grise correspond bien au véhicule présenté.
Arbitre sportif	Ouvre les parcours et ferme les parcours et indique ainsi aux commissaires ou signaleurs la fin du passage des concurrents. Il peut être aidé dans cette tâche par un membre de l'organisation.
Commissaire zone 1	Contrôle le passage des concurrents dans la zone et pointe le résultat sur le carton. Il peut être commissaire aux zones 12 à 15 de la deuxième boucle.
Commissaire zone 2	Idem commissaire zone 1
Commissaire zone 3	Idem commissaire zone 1
Commissaire zone 4	Idem commissaire zone 1
Commissaire zone 5	Idem commissaire zone 1
Commissaire zone 6	Contrôle le passage des concurrents dans la zone et pointe le résultat sur le carton. A la fermeture de la boucle il rentre au Centre Tout Terrain.
Commissaire zone 7	Idem commissaire zone 6
Signaleur 1 sur RD 314	Signale aux concurrents si la route est libre. A la fermeture de la boucle il rentre au Centre Tout Terrain.
Commissaire zone 8	Idem commissaire zone 6
Commissaire zone 9	Idem commissaire zone 6
Signaleur 2 sur RD 214	Signale aux concurrents si la route est libre. A la fermeture de la boucle il rentre au Centre Tout Terrain.
Signaleur 3 sur RD 228	Signale aux concurrents si la route est libre. A la fermeture de la boucle il rentre au Centre Tout Terrain.













Commissaire zone 10	Idem commissaire zone 6	
Commissaire zone 11	Idem commissaire zone 6	
Fin de la première boucle		
Commissaire zone 12	Contrôle le passage des concurrents dans la zone et pointe le résultat sur	
	le carton. A la fermeture de la boucle il rentre au Centre Tout Terrain.	
Commissaire zone 13	Idem commissaire zone 12	
Commissaire zone 14	Idem commissaire zone 12	
Commissaire zone 15	Idem commissaire zone 12	
Commissaire zone 16	Contrôle le passage des concurrents dans la zone et pointe le résultat sur	
	le carton. Le matin, un des commissaires est chargé de surveiller	
Zone du centre Tout Terrain.	l'installation des Véhicules des concurrents et ceux des spectateurs pour	
	garder les accès au centre Tout Terrain libres, idem pour les entrées et	
	sorties des parkings.	
Fin de la deuxième boucle	Vers 17h 30 mn pour le dernier concurrent	

Liste des commissaires de zone 2 par Zone soit 32 commissaires pour 16 zones de non stop

1	Mathieux Chantre	
2	André BERGERON	
3	Gilles SIMON PEYRET	
4	Eddy Brunet	
5	Gilbert ROCHEDY	
6	Colette ROCHEDY	
7	Christophe DUCLAUX	
8	Antoine Nicolas	
9	Plume Simon Peret	
10	Charles MONTAGNES	
11	Frederic Fourel	
12	Anthony FROMENTOUX	
13	Philippe Bourgoin	
14	Roger Debard	
15	Christian Ferlay	
16	Valentin Rousset	
17	Guy PARAT	
18	Pascal Blanc	
19	J – Francois PINEDE	
20	Hubert BLANCHARD	
21	Odile COMBETTE	
22	Didier COMBETTE	
23	Benjamin Fombonne	













24	Cecilia Dubois
25	Bernard Seneclauze
26	Daniel MAZABRARI
27	David CLUZEL
28	Bertrand TATU
29	Claire VALET
30	Brigite Garcia
31	Christophe Duclaux

Signaleurs indiquent que la route est libre pour la traversée sur D 314, D 214, et D 228

32	René Cros née le 12 / 10 /1964 n° permis : 18 ac81464
33	Christian Rochedy née le 24 /09 /1957 n° permis : 750707200318
34	Jessica Dafort née le 29 / 03 /1988 n°permis 0407077200207















ROCHEPAULE le 25 février 2020

Madame, Monsieur le MAIRE Mairie de Saint Jeure D'Andaure 95 route Annonay 07 290 Saint Jeure D'Andaure

Madame, Monsieur le MAIRE

Le Moto Club de ROCHEPAULE organise son 14 -ème TRIAL CLASSIC DE ROCHEPAULE les 6 et 7 juin 2020.

Nous venons donc, par la présente, solliciter votre autorisation pour passer sur les chemins de votre commune lors de cette manifestation.

Vous trouverez en pièce jointe, le plan du circuit ainsi que le règlement du Trial.

Dans l'attente de votre réponse et vous remerciant par avance.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de nos meilleures salutations.















ROCHEPAULE le 25 février 2020

Monsieur le MAIRE Mairie de SAINT ANDRE EN VIVARAIS Le VILLAGE 07 690 SAINT ANDRE EN VIVARAIS

Monsieur le MAIRE

Le Moto Club de ROCHEPAULE organise son 14 -ème TRIAL CLASSIC DE ROCHEPAULE les 6 et 7 juin 2020

Nous venons donc, par la présente, solliciter votre autorisation pour passer sur les chemins de votre commune lors de cette manifestation.

Et réaliser une zone dans le village ou abords du village pour un arrêt des concurrents sans celui-ci.

Vous trouverez en pièce jointe, le plan du circuit ainsi que le règlement du Trial.

Dans l'attente de votre réponse et vous remerciant par avance.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleures salutations.















ROCHEPAULE le 25 février 2020

Monsieur le MAIRE Mairie de Devesset Le VILLAGE 07 320 Devesset

Monsieur le MAIRE

Le Moto Club de ROCHEPAULE organise son 14 -ème TRIAL CLASSIC DE ROCHEPAULE les 6 et 7 juin 2020.

Nous venons donc, par la présente, solliciter votre autorisation pour passer sur les chemins de votre commune lors de cette manifestation.

Vous trouverez en pièce jointe, le plan du circuit ainsi que le règlement du Trial.

Dans l'attente de votre réponse et vous remerciant par avance.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleures salutations.















Jean Maurice EYRAUD - Président

ROCHEPAULE le 25 février 2020

Monsieur le MAIRE Mairie de ROCHEPAULE Le VILLAGE 07 320 ROCHEPAULE

Monsieur le MAIRE

Le Moto Club de ROCHEPAULE organise son 14 -ème TRIAL CLASSIC DE ROCHEPAULE les 6 et 7 juin 2020.

Nous venons donc, par la présente, solliciter votre autorisation pour passer sur les chemins de votre commune lors de cette manifestation.

Et réaliser une zone dans le village ou abords du village pour un arrêt des concurrents dans celui-ci.

Vous trouverez en pièce jointe, le plan du circuit ainsi que le règlement du Trial.

Dans l'attente de votre réponse et vous remerciant par avance.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Président du MOTO CLUB de ROCHEPAULE Jean Maurice Eyraud



Moto Club de ROCHEPAULE

le 25/02/2020













ROCHEPAULE le 25 février 2020

AUTORISATION DU PROPRIETAIRE A UTILISER SON TERRAIN

Je soussigné:

Nom : PERNEY

Prénom : OLIVIER

Adresse : BERGERON

07320 ROCHEPAULE

Numéro téléphone : 04 75 30 06 25

Autorise le MOTO CLUB de ROCHEPAULE à utiliser le domaine du centre tout terrain dans sa totalité désigné ci-dessous dont je suis le propriétaire ou locataire pour notre activité.

Commune : ROCHEPAULE

Lieux dits : BERGERON / Centre Tout Terrain de ROCHEPAULE

Du 1 janvier 2020 au 31 décembre 2020

Le propriétaire dégage toute responsabilité pour les faits pouvant intervenir sur son terrain pendant la durée de sa mise à disposition de l'association.

Pendant la mise à disposition du terrain, le responsable du comité d'organisation est le seul habilité à prendre les décisions concernant l'utilisation du terrain.

Fait à ROCHEPAULE le 01 Janvier 2020

Signatures:

Du Président de l'association Le Président du MOTO CLUB de ROCHEPAULE Jean Maurice EYRAUD.

du Propriétaire du terrain

Pour ordre Le secrétaire du moto club de ROCHEPAULE Olivier Perney















ROCHEPAULE le 25 février 2020

Service Départemental d'Incendie et de Secours Monsieur le DIRECTEUR Chemin de SAINT CLAIR BP 718 07 000 PRIVAS

Monsieur le directeur

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le dossier relatif au 14 ^{-ème} Trial CLASSIC DE ROCHEPAULE que nous projetons d'organiser les 6 et 7 juin 2020, lieu de départ et d'arrivée le Centre Tout Terrain de ROCHEPAULE.

Nous restons à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires.

Dans l'attente de votre accord et réponse écrite pour notre dossier pour la Préfecture.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur nos respectueuses salutations.















Jean Maurice EYRAUD - Président

mail: motoclubrochepaule@orange.fr

ROCHEPAULE le 25 février 2020

UFOLEP ARDECHE Madame SEITA Boulevard de la CHAUMETTE BP 219 07 002 PRIVAS cedex

A l'attention de madame SEITA

Madame,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le dossier relatif au 14^{-ème} Trial de ROCHEPAULE que nous projetons d'organiser les 6 et 7 juin, lieu de départ et d'arrivée le Centre Tout Terrain de ROCHEPAULE.

Merci de nous donner la marche à suivre pour que notre trial accepte les licences une manifestation.

Vous trouverez en pièce jointe, le plan du circuit ainsi que le règlement du Trial.

Le dossier est envoyé par nos soins à la sous-préfecture de TOURNON sur RHONE auprès de Madame COSTE

Nous restons à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Madame nos respectueuses salutations.

Le MOTO CLUB de ROCHEPAULE















Jean Maurice EYRAUD – **Président**

mail: motoclubrochepaule@orange.fr

HORAIRES PREVISIONNELS

Organisateur

Epreuve : 14 -ème TRIAL CLASSIC DE ROCHEPAULE

Club : Moto Club de ROCHEPAULE

Lieu : Centre Tout Terrain de ROCHEPAULE lieu dit BERGERON

Date : Contrôle technique et administratif le vendredi 05 juin de 16 à 20H

Epreuve du 6 et 7 juin 2020

Début	Fin	Déroulement
	VENDREDI 05 juin	
16h	20h	Contrôle administratif et technique
	SAMEDI 6 juin	
8h	10h	Contrôle administratif et technique
8h		Réunion des officiels du TRIAL
9h	12h	1 ^{er} départ
	17h30	Arrivée derniers concurrents
	DIMANCHE 7 juin	
8h	9 h	Contrôle administratif et technique
8h		Réunion des officiels du TRIAL
9h	12h	1 ^{er} départ
	17h	Arrivée derniers concurrents
17H30		Remise des prix
_		















ROCHEPAULE le 15 février 2019

ATTESTATION

Le MOTO CLUB de ROCHEPAULE s'engage, par la présente, à prendre en charge les frais du service d'ordre et de sécurité lors de son 14 -ème Trial CLASSIC DE ROCHEPAULE les 6 et 7 juin 2019, lieu de départ et d'arrivée le Centre Tout Terrain de ROCHEPAULE.















ATTESTATION

Conformément aux dispositions de l'article R331-27 du code du sport relatif aux concentrations et manifestations organisées sur les voies ouvertes ou dans les lieux non ouverts à la circulation publique et comportant la participation de véhicules terrestres à moteur, l'organisateur technique :

MOTO CLUB de ROCHEPAULE Eurl Rochepaule Tout Terrain BERGERON 07 320 ROCHEPAULE

Jean Maurice EYRAUD – **Président**

Tél: 04 75 30 25 40

Atteste, après visite du circuit que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation Arrêté préfectoral n° Relative à l'organisation de l'épreuve dénommée : 14 -ème TRIAL CLASSIC ROCHEPAULE Ont été respectées.

Le 05 /03/ 2020 à ROCHEPAULE

Signature Le Président du MOTO CLUB de ROCHEPAULE Jean Maurice EYRAUD.

Cette attestation sera remise à M^{me} Priscille COSTE













Un exemplaire sera transmis à la S/Préfecture de TOURNON s/Rhône (FAX : 0475070325 ou par mail : priscille.coste@ardeche.gouv.fr

S : PRISCILLE\ EPREUVE SPORTIVES\MODELE ATTESTATION.DOC